

## CONDITIONS FINANCIÈRES – LE TILLEUL

1. La signature du contrat de location est précédée de la remise du dossier de candidature complet et d'un entretien personnel avec deux membres de la Direction. La Direction du Foyer se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature.
2. La **durée de location** est fixée dans le contrat. Elle est d'un semestre au minimum : soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier (5 mois), soit du 1<sup>er</sup> février au 31 août (7 mois) ou du 1<sup>er</sup> février au 30 juin (5 mois), uniquement si c'est le dernier semestre de location. Les dérogations ne sont valables que si elles sont consignées par écrit et signées par la Direction et la locataire.
3. **Tarif de location**  
Le loyer mensuel pour une chambre meublée et salle de bain individuelles s'élève à : **CHF 670.-** et doit être payé avant le 5 de chaque mois.  
En cas d'absence, il n'existe aucun droit à une réduction du loyer.
4. **Le prix de la location inclut :**
  - Les charges (chauffage, eau, électricité)
  - Connexion Internet
  - Utilisation de la cuisine, y compris réfrigérateur et congélateur
  - Utilisation du lave-linge, du sèche-linge et du fer à repasser
  - Utilisation des espaces communs (salon, chapelle, cuisine, salle à manger, salle d'étude), en accord avec la Direction afin d'éviter des collisions avec d'autres activités qui peuvent avoir lieu au Foyer.
5. **Frais d'inscription, caution et état des lieux**  
Lors de la signature du contrat de location, des **frais d'inscription de CHF 50.-** et une **caution équivalente à un loyer mensuel** doivent être versés.  
Lors du départ définitif du Tilleul, un entretien de sortie et une visite commune de la chambre sont organisés, au cours desquels un état des lieux est effectué. Les éventuels défauts ou nettoyages ultérieurs qui s'avéreraient nécessaires sont consignés par écrit et les frais occasionnés sont prélevés sur la caution. Si aucun défaut n'est constaté, la caution est intégralement remboursée.
6. Une **clé de la maison** (badge électronique) est remise contre un dépôt de **CHF 50.-**. Celui-ci est remboursé lors de la restitution à la fin du contrat.  
En cas de perte ou d'endommagement, le dépôt n'est pas remboursé ; une nouvelle clé est remise contre un nouveau dépôt de CHF 50.-
7. Une **clé de la chambre** est remise contre un dépôt de **CHF 70.-**. Celui-ci est remboursé lors de la restitution à la fin du contrat.  
En cas de perte ou d'endommagement, le dépôt n'est pas remboursé ; une nouvelle clé est remise contre un nouveau dépôt de CHF 70.-
8. Possibilité de louer une place dans le **parking extérieur**, sous réserve de disponibilité : **CHF 60.- / mois** (tarif étudiante).
9. Pour les **personnes de passage**, le tarif suivant s'applique : **CHF 40.- / nuit** (draps de lit, linges de toilette et nettoyage inclus).

**10. Prolongation**

Pour prolonger son contrat, c'est-à-dire réserver une place pour le semestre suivant, la locataire doit en informer la Direction par écrit 2 mois avant la fin du contrat en cours.

**11. Interruption**

Si, malgré la signature du contrat, la location n'est pas entamée ou si elle est interrompue prématurément, le loyer doit être payé pour toute la durée du contrat.

Les cas de maladie ou d'accident sont réglés individuellement d'un commun accord.

12. En signant le contrat de location, la locataire accepte de **se conformer au règlement de la maison**. La Direction se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour que les règles et habitudes du Foyer soient respectées. En cas de non-respect, la Direction peut résilier le contrat dans un délai d'une semaine pour la fin d'une semaine ou, dans les cas graves, sans préavis. Dans ce cas, la locataire n'est redevable du loyer que pour la durée effective du contrat.

*Ces conditions financières entrent en vigueur le **1er mai 2026** et remplacent toutes les versions précédentes.*

Société culturelle Arbor  
Foyer universitaire Le Tilleul  
Fribourg, le 30 avril 2026

**Coordonnées bancaires**

Au nom de : Société culturelle Arbor, Foyer universitaire Le Tilleul, 1700 Fribourg

IBAN : CH20 0900 0000 1700 2497 5 (frais de transaction à charge de l'expéditeur)

BIC : POFICHBEXXX

PostFinance, 3030 Berne